

---

Lettre du représentant Ichon, en mission à Auxerre, annonçant le don des deux tiers de sa pension de retraite religieuse, lors de la séance du 17 frimaire an II (7 décembre 1793)

Pierre Louis Ichon

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Ichon Pierre Louis. Lettre du représentant Ichon, en mission à Auxerre, annonçant le don des deux tiers de sa pension de retraite religieuse, lors de la séance du 17 frimaire an II (7 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) pp. 65-66;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1913\\_num\\_81\\_1\\_38231\\_t1\\_0065\\_0000\\_11](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38231_t1_0065_0000_11);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

en assignats, montant d'un dépôt que Saint-Front, aide de camp de Wimpffen, remit au portier de la maison qu'il occupait lorsqu'il fut arrêté. Sur cette dernière somme le représentant du peuple a prélevé celle de 300 livres pour récompenser la bonne foi du dépositaire qui en a fait sa déclaration, quoiqu'il n'en ait donné aucun récépissé. L'aide de camp contre-révolutionnaire va être livré à la sévérité des lois; l'esprit public commence à renaître à Caen, et bientôt cette commune et le reste du Calvados seront à la hauteur des vrais principes de la révolution.

Insertion au « Bulletin » (1).

*Suit le texte de la lettre de Laplanche, d'après le Bulletin de la Convention (2).*

Je vous ai mandé que je vous ferais passer incessamment 500 mares d'argent provenant des vases et ornements d'église; l'envoi va surpasser de beaucoup votre attente et la même. A ce produit opulente, conquis par la raison et la vérité, je joudrai une valeur bien plus considérable encore : les Barbaroux, les Buzot et les Wimpffen n'eurent pas le temps d'emporter avec eux les caisses des départements de l'Eure et du Calvados. Je viens heureusement de les découvrir, ces rapines secrètes de fédéralisme.

Cette précieuse découverte est due à la probité du citoyen Berthier, receveur du district de Caen. Ce riche envoi contient :

1<sup>o</sup> En assignats de différentes valeurs, 778,110 liv. 15 s.

2<sup>o</sup> Deux boîtes d'assignats, encore non ouverts, portant le cachet de la trésorerie nationale et annoncées contenir 26,096 liv. 5 s.

3<sup>o</sup> En numéraire, 4,048 liv. 10 s.

Plus, en assignats celle de 220,000 livres que le citoyen Berthier a reçus à découvert, après la remise des sommes ci-dessus.

Ce premier total forme 1,028,255 liv. 10 s.

Par la même occasion la trésorerie nationale recevra en numéraire 174,633 liv. 12 s. provenant de la caisse du nommé Housset, ex-payeur (ingrat de la guerre, à Caen); plus, en assignats 2,600 liv. 10 s. montant d'un dépôt que Saint-Front, aide de camp de Wimpffen, remit au portier de la maison qu'il habitait au moment où il fut arrêté.

Vous approuverez sans doute, citoyens collègues, que sur cette dernière somme je préleve 300 livres pour récompenser la bonne foi du dépositaire qui en a fait sa déclaration, quoiqu'il n'en ait donné aucun récépissé.

Je vais livrer cet aide de camp contre-révolutionnaire à la sévérité des lois.

La séance publique solennelle que j'ai tenue la dernière decade a produit l'heureux effet que je désirais. Le bon esprit commence à renaître à Caen. La stupeur y enchaîne peut-être encore quelques citoyens peu prononcés, mais le courage abattu des vrais patriotes se relève :

le bandeau de l'erreur est tombé, et j'espère que bientôt cette commune et le reste du Calvados seront à la hauteur des vrais principes de la Révolution. »

Les contrôleurs de la saline nationale de Dieuze [Dieuze] instruisent la Convention que le citoyen Catoire Bioncourt, qui a fait don à la nation d'une somme de 100,000 livres sur celle de 300,000 liv. qu'il a dit lui être due par la nation, et qui a annoncé qu'il quittait sa famille pour voler au secours de la patrie, n'a rien à répéter contre la nation, et n'a quitté sa famille, qui est en arrestation, que pour se soustraire à un pareil mandat lancé contre lui.

Insertion au « Bulletin », renvoi aux comités de sûreté générale et de Salut public (1).

*Suit un extrait de la lettre des contrôleurs de la saline de Dieuze, d'après le Bulletin de la Convention (2).*

« Le contrôleur de la saline de Dieuze instruit la Convention que le citoyen Catoire de Bioncourt, qui a fait don à la patrie d'une somme de 100,000 livres sur celle de 300,000 livres qu'il dit lui être due par la nation, n'a rien à réclamer contre elle; qu'il n'a quitté la place d'administrateur de saline que pour se soustraire à l'arrestation qui avait été prononcée contre lui. »

Le représentant du peuple Ichon écrit d'Auxerre, le 9 frimaire, qu'il fut fait prêtre malgré lui; que, nommé à une cure depuis la Révolution, il n'en a jamais pris possession. Il ne dépose point ses lettres de prêtrise qu'il n'a plus, mais il remet à la nation les deux tiers d'une pension de retraite de 180 livres qu'elle lui faisait comme ci-devant membre d'une congrégation enseignante. Je réserve le troisième, dit-il, comme un titre qui m'honore, et qui me rappellera tous les jours de ma vie que je remplis un jour des fonctions que je suis rendu utiles aux progrès des lumières et de la liberté.

Insertion au « Bulletin » (3).

*Suit la lettre du représentant du peuple Ichon (4).*

*Ichon, représentant du peuple délégué par la Convention nationale dans le département de l'Yonne, au citoyen Président de la Convention nationale.*

Auxerre, ce 9 frimaire, l'an II de la République.

Citoyen Président,

« Fais lire ma lettre à la Convention nationale; dis-lui que, nommé à une cure depuis la Révolution, je n'en ai jamais pris possession.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 38.

(2) Bulletin de la Convention du 7<sup>e</sup> jour de la 2<sup>e</sup> decade du 3<sup>e</sup> mois de l'an II de la République (samedi 7 décembre 1793).

(3) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 38;

4 Archives nationales, carton C 283, dossier 800; Bulletin de la Convention nationale du 7<sup>e</sup> jour de la 2<sup>e</sup> decade du 3<sup>e</sup> mois de l'an II de la République (samedi 7 décembre 1793). Audard : Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public, t. 9, p. 53.

1. Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 37.  
2. Supplément au Bulletin de la Convention nationale du 17 frimaire an II (samedi 7 décembre 1793); Journal des Débats et des Décrets, frimaire an II, n<sup>o</sup> 445, p. 233. Audard : Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public, t. 9, p. 127; D'après le Moniteur n<sup>o</sup> 79 du 19 frimaire an II (lundi 9 décembre 1793, p. 319, col. 3.)

Il me fut offert, il y a près de sept à huit ans, un diplôme appelé lettres de préface. L'illuminé qui me le présenta croyait sans doute avoir fait de moi un preneur; certes, c'est une erreur que je n'ai jamais partagée, elle lui appartenait tout entière, ainsi que le diplôme son caractère absurde dont il voulut me faire le depositaire. C'est à lui à le recouvrer pour le remettre au comité d'inscription publique chargé de recueillir ces sortes de monuments.

Quant à moi, je ferai la remise d'un dépôt bien plus honorable et plus digne de la Convention.

Comme ci-devant membre d'une congrégation enseignante (1), les décrets m'accordent une pension de retraite de 124 livres. J'en mets les deux tiers à la nation. Je réserve le troisième comme un titre qui m'honore et qui me rappellera tous les jours de ma vie que je remplis des fonctions que je sus rendre utiles au progrès des lumières et de la liberté.

Salut et fraternité. L'ÉCRIVAIN.

Les administrateurs du département de Mayenne-et-Loire écrivent d'Angers, le 15 frimaire, que les brigands fugitifs de la Vendée, qui s'étaient portés le 13 sur cette ville, en ont été repoussés après un siège de quarante-huit heures, et le feu le plus vif et le plus terrible. Les portes de Cussif et Saint-Michel sont les deux points qu'ils ont attaqués avec le plus d'acharnement; la dernière de ces portes a été sur le point d'être forcée, mais plus le danger augmentait, plus l'énergie et le courage de la brave garnison et des habitants redoublait. La déroute fut telle parmi les brigands qu'ils ont abandonné quatre pièces de canon, leurs morts et leurs blessés dont la terre était jonchée. Les citoyennes d'Angers, transformées en autant d'héroïnes, ont porté sur les remparts les vivres et les rafraîchissements dont les soldats avaient besoin, à travers une pluie de balles et de boulets, et sans être effrayées par la vue de plusieurs d'entre elles qui furent tuées ou blessées.

La Convention nationale décrète que les habitants et la garnison de la commune d'Angers ont bien mérité de la patrie.

Une lettre du général Rossignol au ministre de la guerre confirme la levée du siège d'Angers. Il ajoute qu'il prend des mesures pour poursuivre les brigands, les exterminer et défendre le passage de la Loire.

Insertion au « Bulletin » 2.

Suit le texte de la lettre du général Rossignol et de la lettre de transmission du ministre de la guerre, d'après des documents des Archives nationales.

Le ministre de la guerre, au Président de la Convention nationale (3).

Paris, le 17 frimaire, an II de la République française.

Citoyen Président,

Je t'envoie copie d'une lettre du général Rossignol, qui annonce qu'après 48 heures

(1) Ichon avait été procureur de l'Oratoire.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 38 et 44.

(3) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 800.

d'attaque les rebelles ont abandonné Angers. Cette tentative infructueuse est un préjugé favorable de la manière dont ils pourront être reçus là où ils iront se présenter. Je te prie de vouloir bien en donner connaissance à la Convention nationale.

« Salut et fraternité.

« J. BOUCHOTTE. »

Rossignol, général en chef, au ministre de la guerre (1).

« Angers, le 15 frimaire de l'an II de la République une et indivisible.

Je t'écris à la hâte, citoyen, pour t'informer de notre situation. Notre armée de Rennes se portait sur Angers pour venir au secours de cette ville menacée par les rebelles. La nouvelle de l'attaque de cette ville a ramené le zèle de nos soldats républicains, et après vingt heures de marche sans relâche, l'armée est entrée dans Angers. Les rebelles, après 48 heures de siège, ont abandonné la place en laissant le champ de bataille couvert de morts. Nous nous occupons dans l'instant de prendre des mesures pour les poursuivre, les exterminer et défendre le passage de la Loire. Je t'informe de tout, et encore un coup de collier, la République sera purgée des brigands qui l'infestent.

« Salut et fraternité.

Signé : ROSSIGNOL.

Pour copie conforme :

Le ministre de la guerre,

J. BOUCHOTTE.

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (2).

Billaud-Varenne lit une lettre d'Angers, qui annonce que les rebelles ont été forcés d'abandonner leurs tentatives sur Angers. L'attaque

(1) *Archives nationales*, carton C 283 dossier 800.

(2) *Moniteur universel* n<sup>o</sup> 79 du 19 frimaire an II (mardi 9 décembre 1793), p. 320, col. 1. D'autre part, le *Journal de la Montagne* n<sup>o</sup> 25 du 18<sup>e</sup> jour du 3<sup>e</sup> mois de l'an II (dimanche 8 décembre 1793), p. 199, col. 13, le *Mercur universel* [18 frimaire an II (dimanche 8 décembre 1793)], p. 284, col. 21, l'*Auditeur national* n<sup>o</sup> 442 du 18 frimaire an II (dimanche 8 décembre 1793), p. 7, rendent compte des deux lettres lues par Billaud-Varenne dans les termes suivants :

### I.

COMPTE RENDU du *Journal de la Montagne*.

Les représentants du peuple écrivent d'Angers, le 15 frimaire, que pendant les 48 heures qu'a duré le siège de cette ville, les citoyens ont partagé l'ardeur et l'intrépidité de la garnison. Les femmes mêmes, oubliant la faiblesse de leur sexe, parcouraient les remparts au milieu d'une grêle de balles et de bombes. Les assiégeants ont été repoussés en désordre, laissant la terre jonchée de leurs morts. Nous leur avons pris quatre pièces d'artillerie. On dit que dans leur déroute ils se retirèrent sur La Flèche.

Billaud-VARENNE, qui transmet cette nouvelle, la contient par la lettre suivante.

(Suit, avec quelques légères variantes, le texte de